Compensation écologique et mémoire du territoire

Autor(en): **Bischofberger, Yves**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 11: **Champs de reflexion**

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-99213

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Yves Bischofberger

Compensation écologique et **mémoire** du territoire

Le projet COLVER[1] est né au cours de l'été 1999 sous l'égide de l'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'Agriculture (OPD), un cadre déjà très élaboré, habilement articulé entre obligation et incitation, et qui fixe entre autres à l'activité agricole les règles générales et les objectifs de sa compensation écologique[2].

Il s'est développé, grâce notamment au Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage du canton de Genève, dans une région qui avait déjà fait l'objet d'une tentative de mise en réseau des surfaces de compensation écologique[3], mais dont la traduction sur le terrain n'avait malheureusement jamais donné sa pleine mesure.

Le projet COLVER a été élaboré[4] sur la demande d'un groupe d'agriculteurs soucieux de poursuivre la mise en place raisonnée de leurs surfaces de compensation écologique. En élargissant l'éventail des préoccupations écologiques du « Schéma agro-écologique » aux dimensions patrimoniale, paysagère, de la promotion des loisirs doux, voire de la diversification agricole, le projet COLVER a voulu tenir compte de l'indéniable multi-fonctionnalité du territoire en périphérie urbaine. C'est ainsi qu'il a très vite été reconnu et choisi par l'Office fédéral de l'agriculture comme projet pilote, afin de vérifier par l'exemple le concept de CEP[5] alors en pleine élaboration au niveau fédéral.

En d'autres termes, le projet COLVER s'est attelé à fournir aux plus que légitimes préoccupations environnementales une pertinence à la fois historique, sociale et culturelle[6].

Dans ce processus, la très multiforme question de la « qualité paysagère » a tenu un rôle clef et il n'est pas faux de dire que c'est de la diversité des points de vue qu'elle a tiré sa force de rassemblement, si bien que finalement, dix-sept agriculteurs sur les vingt-et-un que compte le périmètre du projet, y ont adhéré d'une façon ou d'une autre.

Des signes ténus à lire et à interpréter

Pour la simplicité de l'exposé, nous invitons aujourd'hui le lecteur à chausser ses lunettes d'historien - les plus optimistes diront d'archéologue - du paysage. Ayant payé un tribut assez lourd à la modernité, le nord-ouest du canton de Genève a en effet vu son paysage se transformer radicalement au cours du dernier siècle. Ainsi, le bocage - autrefois si dense et pétri de l'irrégularité de ses traits - a fait place à un paysage ouvert et simplifié à l'extrême que seuls les accidents topographiques, collines ou vallons, et les bois parvenaient encore à animer.

A l'échelle du territoire, force est de constater que seuls certains chemins et routes ont, à l'instar des intouchables limites de souveraineté (fig. 1), conservé tout ou partie de leurs tracés anciens lorsqu'ils ne s'opposaient pas trop fortement à la mécanisation de la production agricole ou à la logique des transports modernes.

Une expression presque picturale de la situation au début du XIXe siècle est donnée par la « Carte de la partie ouest du canton de Genève » (AEG, Vaucher-Strubing, 1816) sur laquelle on reconnaît tous les éléments fondamentaux du paysage de l'époque (fig. 2). Contrastant avec les prairies ou les champs, les étendues boisées occupent la majorité des surfaces. Vergers et jardins se regroupent autour des

[1] Contraction des premières syllabes des noms des communes de Collex-Bossy et Versoix

[2] En fait, le canton de Genève connaît une loi propre (M8 19 - 7239) « visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique » et un règlement afférent (M5 30), dont l'application accroît sensiblement les possibilités de développement de réseaux agro-écologiques, notamment par l'octroi de soutiens supplémentaires à la plantation ou pour la mise en réseau des SCE.

[3] Il s'agit du Schéma agro-écologique du CETA de la Bâtie qui recouvrait environ 1095 ha répartis sur les communes genevoises de Collex-Bossy, Versoix, Bellevue et Genthod et vit, entre 1996 et 1997, la mise en place d'une douzaine de jachères florales, de deux prairies extensives fleuries et d'une haie.

[4] En collaboration par l'AGCETA, intégré depuis à AgriGenève, et IN SITU VIVO sàrl, bureau spécialisé dans les études historiques et paysagères

[5] CEP, abréviation usuelle pour « Conception d'évolution du paysage ». Pour plus de détail, se référer à la « Boîte à outils CEP - Guide méthodologique pour les conceptions d'évolution du paysage (CEP) », HSR Rapperswil, SRVA, 2002

6 La question paysagère agite depuis des siècles les esprits genevois et il n'est pratiquement pas de grand penseur, natif ou de passage, qui n'ait apporté sa contribution au débat.

Fig. 1 : Atlas du territoire genevois (extrait): en gras, les permanences des limites parcellaires du début du XIXe siècle, dans la région de Collex

Fig. 2 : Carte de la partie ouest du canton de Genève, AEG, 1816 (extrait) : une source d'information presque infinie - ici la région de Bossy

Fig. 3 : Plan cadastral de Collex-Bossy et Bellevue, AEG (extrait) : vers Valavran, cloisonnement bocager des parcelles mis en évidence par les pointillés

hameaux et villages, tandis que vignes et hutins[7] s'échelonnent sur les versants exposés des coteaux. A notre grand regret, seules les haies bocagères échappent à cette représentation, peut-être écrasées par le point de vue zénithal, mais plus vraisemblablement ignorées pour ne pas gêner la lecture du parcellaire.

Si nous prêtons une telle attention aux limites, c'est qu'historiquement la spécificité du paysage genevois est littéralement portée par celles-ci. Le très beau plan cadastral de la Baronnie de la Bâtie (AEG, 1773-1778), mais aussi - beaucoup plus près de nous - le cadastre de Versoix (Archives communales, 1921) en témoignent avec éclat et une précision toute géométrique (fig. 3).

A n'en point douter, haies et alignements d'arbres composaient la structure intime de la région, soutenue par les éléments forts que sont les forêts et cours d'eau. L'étude des nombreux autres documents à disposition, soutenue par une analyse fine du terrain, permet d'aller bien au-delà de cette image générale et de fixer les grandes étapes de l'évolution d'un paysage qu'il serait cependant trop long d'exposer ici.

Si lourde qu'elle puisse paraître, une telle démarche, revêt une importance essentielle tant pour l'élaboration du projet que pour sa réalisation future, dans la mesure où le regard en arrière permet de se distancer de la très délicate question de l'esthétique du paysage, champ de bataille privilégié de toutes les subjectivités. Le paysage considéré comme produit historique et social, permet au contraire de retrouver un vocabulaire particulier et cohérent ainsi que de définir les grandes lignes d'une syntaxe. Ce faisant, les limites de sa compatibilité avec le contexte actuel apparaissent au grand jour. D'une certaine manière, offrir à la compensation écologique une légitimité ancrée dans l'histoire du terroir, revient à proposer une conception élargie du paysage qui en favorise l'acceptabilité par le monde agricole entre autres. Elle permet probablement aussi de faciliter l'émergence d'un consensus global relatif à l'évolution du paysage d'une région.

Une source d'inspiration

Sur le plan individuel aussi, l'analyse historique du territoire peut se révéler un puissant facteur d'entraînement, à l'exemple - particulièrement convaincant - des voies anciennes. En effet, le réseau viaire - dont les éléments, chemins et routes, ouvrent l'accès aux parcelles et relient l'exploitation au marché - est en général très bien accepté

1

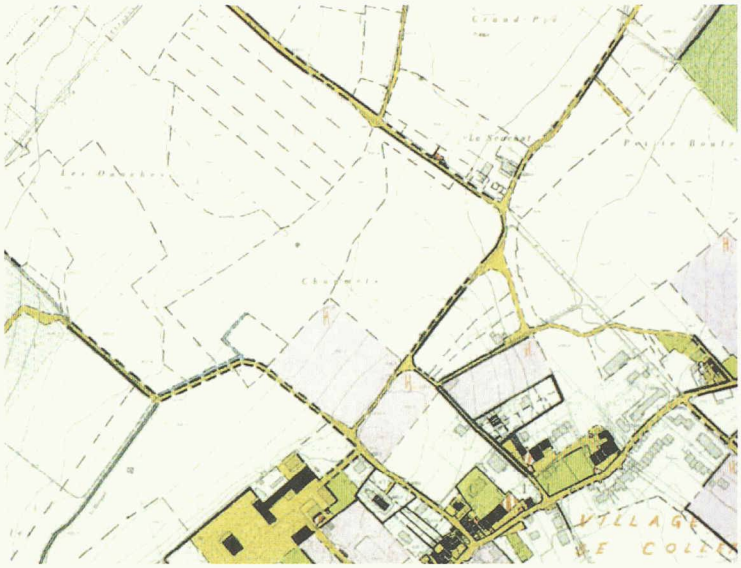

2

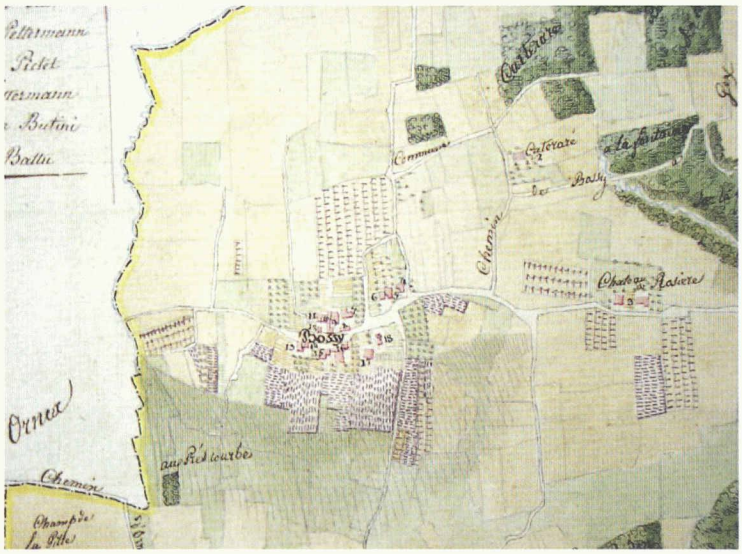

3

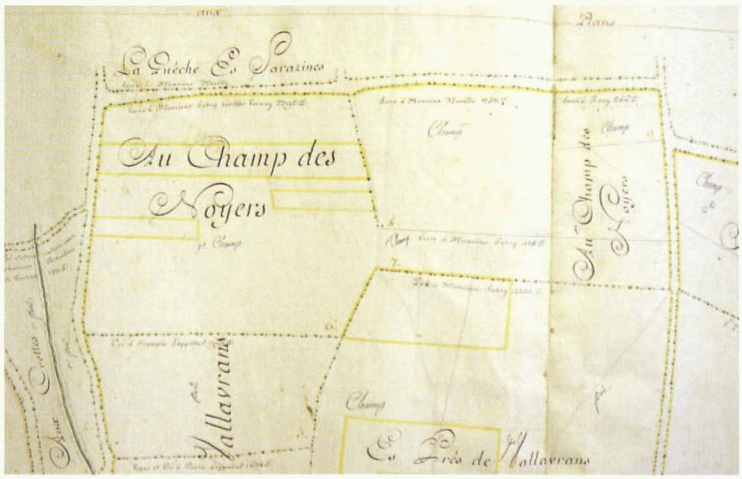

[7] Les hutins ou hautains sont des vignes cultivées en hauteur, selon un système de treille dont les supports sont constitués par les branches inférieures d'arbres plantés en ligne. Ce type de culture a disparu du canton de Genève à la suite de l'écroulement de l'Ancien Régime.

Fig. 4 et 5 : Route du Bois des Iles, Collex-Bossy : états deux mois et deux ans après plantation ; une requalification aussi propre à mettre en valeur la très belle église de Bossy (...) qu'à assurer une descendance à cet imposant reliquat d'arborisation ancienne

Fig. 6 et 7 : Chemin de Branvaude, Versoix : ceux qui connaissent l'Atlas Mayer (1830 env.) savent la rareté de ce double pointillé gras enserrant le chemin tendu entre la route de Sauverny et le « Château des Chavannes » qui indique la présence d'une allée d'arbres. Lorsqu'elle aura pris de l'ampleur, un véritable tunnel de noyers et de châtaigniers mènera le visiteur au hameau du Château.

4

comme faisant partie des structures jugées nécessaires pour le fonctionnement de l'exploitation agricole elle-même. Ce n'est donc pas un hasard si de nombreuses réalisations du projet COLVER y ont trouvé appui.

Deux exemples spectaculaires illustrent ce propos : sur le côté lac de la route du Bois-des-Iles (ancien « chemin du Martinet » en 1816), l'analyse historique a permis la plantation d'un alignement de vingt chênes soutenu par des haies intercalaires (fig. 4 et 5), de même qu'elle a motivé la reconstitution d'une allée d'arbres de près de 400 mètres de longueur menant au « Château de Chavannes » (fig. 6 et 7). Dans le premier cas, la présence de deux imposants spécimens a inspiré la composition de la plantation, alors qu'une « rareté cartographique » a suscité la seconde.

Ces réalisations sont d'autant plus enthousiasmantes que - combinées à d'autres - elles contribuent à recomposer une chaîne bocagère, tout en s'insérant dans une logique agricole moderne en vertu de laquelle les noix et les châtaignes ne devraient pas tarder à rejoindre les étalages de vente à la ferme.

Un prétexte à la réalisation

C'est également la présence - oubliée au fond des bois - d'un court vestige de l'ancienne voie menant de Versoix à La Vieille-Bâtie qui a servi de prétexte à l'établissement d'un nouveau passage équestre. De même, il n'est pas impossible que, depuis la route de l'Etraz, l'on profite de revitaliser deux anciennes voies partant vers les moulins de Richelien et La Bâtie en guise de nouvelle liaison piétonne communale (Collex-Bossy).

Des réalisations qui auront, espérons-le, pour effet de prolonger cette fameuse mémoire du territoire après l'avoir enrichie d'éléments ou de formes tombés en désuétude, voire disparus. C'est ainsi que le châtaignier a fait son grand retour

5

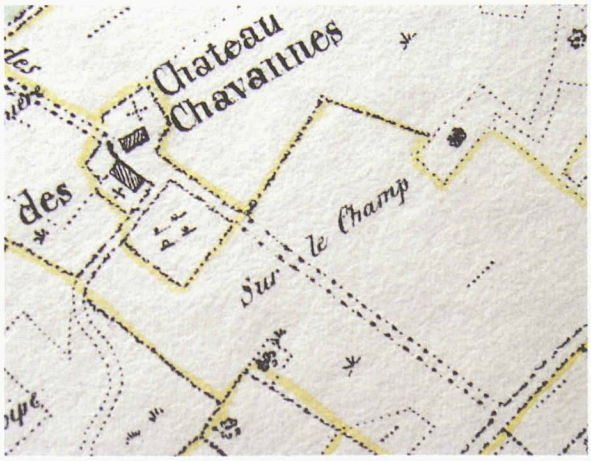

6

Fig. 8 : Le sous périmètre de Sauverny : ortho-photo avec en surimpression orange les SCE mises en place dans le cadre du projet COLVER

Fig. 9 : Prairie à Villars (commune de Divonne-les-Bains) : un mésobromion dont le foin a servi à l'ensemencement de parcelles dans le cadre du projet COLVER (Documents Yves Bischofsberger)

dans la région en tant qu'arbre de rente - redonnant un sens sur les hauts de Bossy au lieu-dit « Aux Chataigniers » encore indiqué sur le plan d'ensemble actuel - et que les alignements de fruitiers à hautes tiges du chemin du Pré de l'Orme ou de Sauverny signent la résurgence d'un trait pratiquement banni du paysage genevois dès la seconde moitié du siècle dernier (fig. 8). Quant aux haies, même si elles n'enclosent plus des parcelles aussi petites et irrégulières que par le passé, elles ont retrouvé une certaine place et offrent à nouveau nourriture et habitat à nombre d'espèces animales. Enfin, tout au bout de la banalité d'autrefois, des prairies récemment reconstituées à partir d'associations locales offrent à nouveau au regard leur flore multicolore, devenue si rare en zone d'exploitation intensive du sol[8] (fig. 9).

Terminons sur un souhait, celui de voir la très importante législation codifiant les prestations écologiques faire un nouveau pas décisif vers l'intégration des particularités du territoire, de l'histoire locale du paysage, comme elle a si bien su le faire pour la qualité de la compensation écologique dans l'agriculture[9]. Le projet COLVER, comme d'autres depuis, montre la fertilité de l'approche historique du territoire pour les projets de redéploiement paysagers liés à la compensation écologique dans l'agriculture. Par éclairage en retour, il met aussi en évidence les risques de dilution qui entourent les traits particuliers et éléments traditionnels du paysage face à des instruments puissants, peu adaptés à la prise en compte de la spécificité locale.

Yves Bischofberger, géographe
Ch. de Grésy 6, CH - 1241 Puplinge

[8] Entre le printemps 2000 et le printemps 2003, quelque 600 arbres, 4,5 km de haies et plus de 20 ha de prairies extensives fleuries ou à litière ont été plantés ou mis en place.

[9] Depuis 2001, l'Ordonnance sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture est venue compléter l'OPD évoquée ci-dessus.

7

8

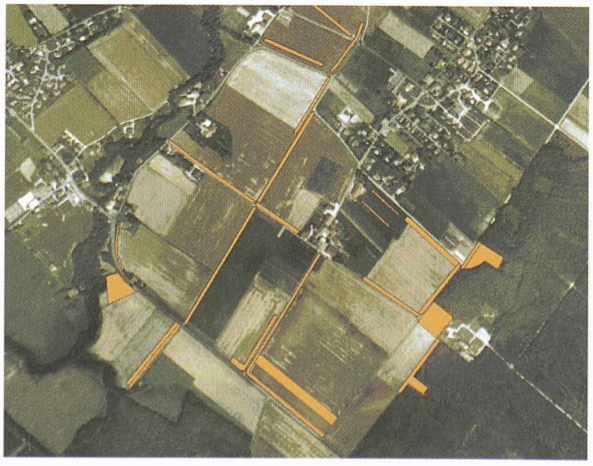

9